



Achat d'une moto au kilométrage supérieur au compteur

Par **loul_old**, le **22/09/2007** à **12:11**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une moto harley davidson (année 1994) achetée le 07.09.06 dans la concession Harley davidson. ce véhicule m'a été vendu certifié pour 9900 Km et révisé. J'ai effectué un crédit de 5 ans par le biais de cette concession pour un montant de 8400 € dont 6400 € : montant de la moto.

Elle n'est plus sous garantie (garantie de 3 mois)

Après le 4^{ème} mois de l'achat, une première panne est survenue (bruit moteur) étant mécanicien et n'ayant plus de garantie je constate que le bruit mécanique venait de pièces usées anormalement pour le kilométrage annoncé lors de la vente. Je suis allé voir la concession avec les pièces défectueuses, ils me les ont commandés à leur frais et je me les suis montés.

Aujourd'hui, d'autres bruits moteur apparaissent sans lien avec la première panne. De plus, il y a quelques jours, la courroie de transmission casse n'ayant effectué que 2000 km

Alors qu'elle aurait dû tenir 40 000 km (donnés constructeur). Cette moto n'a pas 9900 km lors de l'achat. C'est une arnaque. Que dois-je faire ?

Je vous remercie de votre réponse par avance.

Cordialement

Laurent